

Annie SPECHT
37 LE GRAND BAGNOL
87250 FROMENTAL

Fromental, 11 DÉCEMBRE 2020

Objet : Enquête publique projet éolien « De La Longe » SAINT SORNIN LEULAC

Monsieur le Président, Messieurs les Commissaires enquêteurs

Je tiens à vous faire part de ma **ferme opposition** au projet cité en objet.

Outre le fait

- que l'argent public attribué à l'éolien est dévoyé au profit d'entreprises privées qui se sont organisées pour être incontrôlables
- que l'impact écologique est négatif car l'éolien sans vent doit être couplé aux centrales thermiques utilisant des énergies fossiles et produisant du CO2 dans ± 80 pc du temps (depuis le développement des éoliennes en 2014, 2015 et 2016, la France a connu une augmentation des émissions de gaz à effet de serre de l'ordre de 20pc)
- pâles non recyclables
- Dépendance de la France aux terres rares
- impact sur les écosystèmes (faune et flore) avec leurs lots de destructions
- impact avéré sur la santé des humains et des animaux

Questions :

- Quelles mesures liées au principe de précautions ont été envisagées au regard des problèmes de santé engendrés par les éoliennes ? Qui sera tenu responsable en cas de scandale sanitaire ?
- Eu égard à l'impact négatif que ce projet portera sur la région, combien d'emplois vont-ils être perdus ?
- Puisque le promoteur prétend que le projet pourrait créer des emplois, peut-il préciser lesquels ?
- Qui aura la charge financière (propriétaires ? Contribuables?) du coût du démantèlement des éoliennes, sachant que le promoteur ne provisionne dans ce but qu'une très faible somme au regard du coût total ?
- Avez-vous conscience de l'impact du projet sur les espèces d'oiseaux migratoires (le projet se situant en plein couloir de migration ?), sur les chiroptères ?
- Quel est l'impact sur le prix de l'immobilier dans la région, sachant qu'un tel projet n'est pas très attractif (euphémisme) ni pour l'achat, ni pour la vente de biens immobiliers ?

Vous-mêmes, Messieurs le Président et Commissaires enquêteurs, aimeriez-vous avoir une habitation ou une résidence secondaire à 500 m d'une éolienne ?